



DIRECTION PROVINCIALE

Rapport de l'Opération de Lutte Contre la Carbonisation dans le Secteur Nyamulagira du Parc National des Virunga

23 – 30 juillet 2009

Le contexte de l'opération

Depuis l'arrivée des réfugiés rwandais en 1994, le Parc National des Virunga, Site de Patrimoine Mondial, connaît une situation critique. Avec le concours des guerres à répétition, le parc a connu une intensification d'activités illégales notamment des envahissements, le braconnage, la carbonisation, etc. Cette dernière constitue une grave menace qui prend des proportions inquiétantes. De plus, et selon le rapport du Groupe des Experts sur la République Démocratique du Congo du 14 mai 2009, les bénéficiaires de l'exploitation illégale du charbon de bois au Virunga incluent les groupes armés, et principalement les FDLR

Sur base de l'Ordonnance loi 69-041 du 22 août 1969 portant sur la conservation de la nature, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature se trouve dans l'obligation d'exercer ses responsabilités de faire appliquer la loi en protégeant les forêts du Parc National des Virunga. Cette action s'inscrit également dans le cadre de la Convention du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel, sur la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, sur la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles.

Ainsi, une opération a été lancée du 23 au 30 juillet 2009 dans le secteur des volcans actifs avec un appui logistique et technique de la MONUC (reconnaissance aérienne, médicale, services de liaison etc.).

Objectif de l'opération

Démanteler le système de trafic du charbon de bois au sein du Parc National des Virunga.



Un four à charbon de bois à l'intérieur du Parc National

Stratégie mise en œuvre

1. Un réseau d'information et de renseignement a préalablement été mise en place en vue de collecter les informations utiles sur la carbonisation, ses acteurs et leur organisation.
2. Une reconnaissance de terrain a ensuite été organisée en vue d'identifier les pistes d'entrée dans le parc suivi d'un survol de reconnaissance de la MONUC en vue de localiser et de géo référencer la concentration des fours.
3. 150 gardes venant de tous les secteurs du PNVi ont été mobilisés dans cette opération.
4. Les gardes ont été subdivisés 5 pelotons de 30 gardes chacun comprenant 3 sections. Les 5 pelotons ont été regroupés en 2 unités opérationnelles (OPS1 et OPS2) déployées sur la zone opérationnelle.
5. les ordres opérationnels ont transmis aux gardes notamment : destruction des fours et interpellation de tout homme en flagrant délit dans le parc. Les femmes et les mineurs pris en flagrance ont été accompagnés en dehors du parc et immédiatement relâchés.

Mise en œuvre de l'opération

L'opération a été conduite en deux parties :

1. la première partie a consisté en une occupation des principales pistes en vue de saisir le charbon de bois en cours d'évacuation.
2. La deuxième partie a consisté à détruire les fours installés dans le parc.
3. Le poste de commandement basé à la station de Rumangabo comprenant le Directeur de site, le Directeur adjoint et un conseiller opération et sécurité assurait le commandement de l'opération.

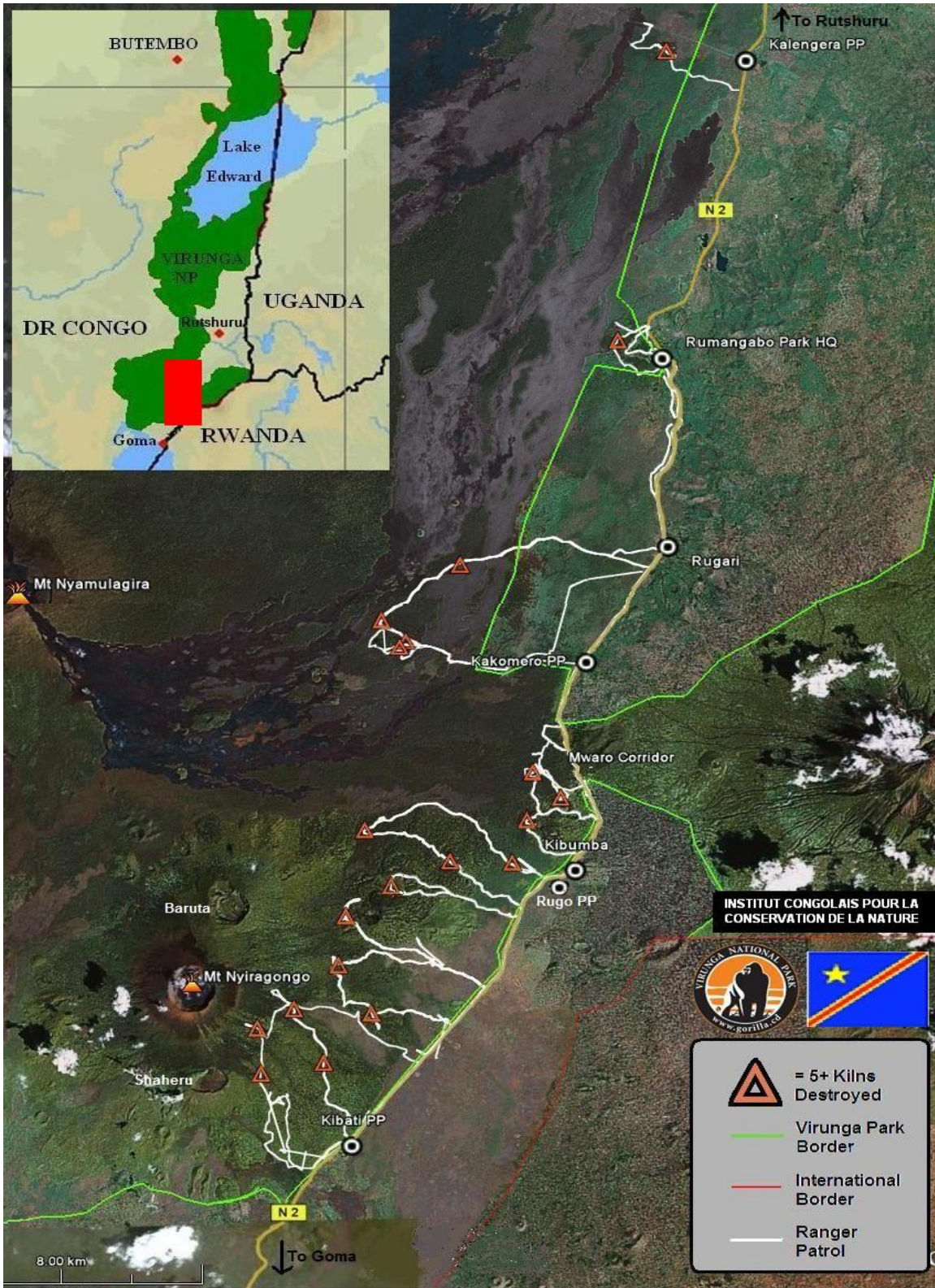


Destruction des fours en préparation par les gardes de l'ICCN

Résultats de l'opération

Les 8 jours d'opération ont débouché sur les résultats ci-après :

1. 252 fours de charbons de bois détruits soit plus de 15.120 sacs représentant une valeur commerciale de plus de \$US 378.000
2. 100 sacs de charbon de bois saisis et brûlé le long de la route soit \$US 2500,
3. 104 interpellations dont 40 femmes et 16 mineurs ainsi que 48 dossiers transférés au parquet et à l'auditorat militaire de Goma.
4. 71 outils saisis (houes, tridents, machettes et pelles)
5. Notons que parmi les détenus figuraient un chef de localité de Kibumba, un sergent des FARDC et un membre d'un groupe armé.



Zone de l'Opération, avec tracés GPS des déplacements des unités de gardes.

Difficultés rencontrées

Dans le cadre de l'Opération, l'ICCN a du faire face à un certain nombre de contraintes :

1. Obstruction par la 132^{ème} Brigade des FARDC en dépit de l'information préalablement transmise à la 8^{ème} Région Militaire : les Commandants de l'Axe Kibumba – Rubare ainsi que le Commandant de la base de Rumangabo ont interdit formellement aux gardes d'entrer dans le parc et menacé de libérer par force les détenus impliquant une attaque armée sur la station de Rumangabo, similaire à celle du 5 mai 2009. Il y a eu également en cours de route, des tentatives par les militaires de stopper les véhicules de transfert des détenus à Goma.
2. 3 accrochages armés en plein parc.
3. Attaque et incendie volontaire par des éléments non identifiés sur le post de patrouille de Kakomero, situé dans la zone de l'opération.

Leçons tirées de cette opération

Cette opération nous permet de tirer les leçons ci-après :

1. Des preuves de l'implication de certains éléments des FARDC ont été obtenues (voir photos en annexe)
2. une mécompréhension de l'ensemble des autorités de la place du mandat et des responsabilités de l'ICCN vis-à-vis des forêts du parc : officiers militaires, administrateur du territoire résident à Buvunga et chef de groupement de Kibumba, autorités ecclésiastiques.
3. Beaucoup de détenus appréhendés dans le parc en flagrant délit étaient en possession des jetons portant un cachet FARDC, et intitulé « Informateur ». Selon le témoignage, chaque jeton revient à 25 \$ US, gérés par des chefs de pistes qui distribuent les revenus entre les FARDC, les milices, les FDLR etc.
4. La résistance ressentie au niveau du Commandement local des FARDC est due au manque des revenus issus de l'impact de cette opération.
5. Une participation importante de citoyens rwandais provenant directement du territoire rwandais à travers des pistes qui vont droit dans la forêt est irréfutable.

Recommandations

1. L'ICCN devra poursuivre le dossier sur les menaces contre le personnel de l'ICCN par des officiers de la 132^{ème} Brigade des FARDC avec les autorités compétentes.
2. Bien que le trafic du charbon de bois a été réduit durant l'opération, il est plus que probable qu'il reprenne. Il est nécessaire de maintenir une pression à

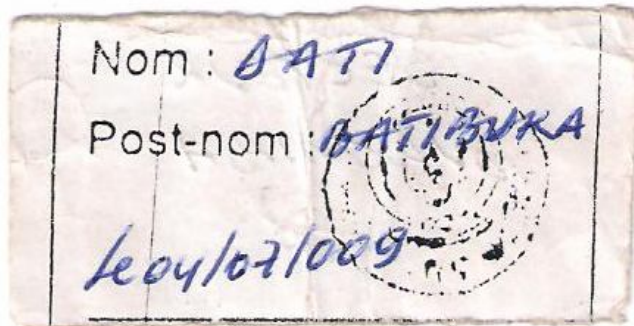
travers des actions continues et de relancer une opération de même envergure.

3. Face à la mécompréhension de son rôle par les autorités des secteurs concernés, que l'ICCN transmette une note explicative de sa mission au comité de sécurité, au Commandement de la 8^{ème} Région Militaire et à toutes les autorités concernées.
4. Mettre en œuvre dans les medias locaux et internationaux, une très large diffusion de la problématique du charbon de bois autour de Goma.

Annexe 1. Preuves Acquises sur la Participation de Certains Eléments FARDC dans le Trafic du Charbon de Bois



Transport de Charbon de Bois par des éléments FARDC armés et en uniforme.



Exemples de Jetons de Protection avec Tampon FARDC saisis sur des personnes interpellées dans le Parc.